



Département du Doubs
Arrondissement de Montbéliard
Canton de Maîche

n°2024 – 044

Commune de DAMPRICHARD - 25450
Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal

SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 28, le Conseil Municipal de la Commune de Damprichard s'est réuni, sur convocation du 19 novembre, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Anthony MERIQUE, Maire, pour une session ordinaire du mois de novembre.

Membres en exercice : 16		Secrétaire de séance : Martial CORDIER
Présents : 15	Angélique BIERLA, Claudine CAGNON, Martial CORDIER, Nicolas CSUZI, Jacqueline DELAVELLE, Christelle DUQUET, Jean-Paul FEUVRIER, André GARRESSUS, Luc GUILLAUME, Jean-Charles JACOULOT, Brigitte MAIRE, Justin MARGUERON, Anthony MERIQUE, Nadège MOUGIN, Damien SCHELL,	
Absents : 1	Christine TREDANT	
Procurations : 1	Christine TREDANT donne procuration à Anthony MERIQUE	
Ayant pris part au vote : 16	Angélique BIERLA, Claudine CAGNON, Martial CORDIER, Nicolas CSUZI, Jacqueline DELAVELLE, Christelle DUQUET, Jean-Paul FEUVRIER, André GARRESSUS, Luc GUILLAUME, Jean-Charles JACOULOT, Brigitte MAIRE, Justin MARGUERON, Anthony MERIQUE, Nadège MOUGIN, Damien SCHELL, Christine TREDANT	

Délibération n°2024 – 044 :

Objet : Tarifs des services municipaux au 1er janvier 2025

Le Maire présente la grille de tarifs des services municipaux à la population votée pour l'année 2024.

Il présente également la grille des locations par bail (appartements, locaux privés, terrains) dont le prix est soumis à l'indice de référence des loyers.

Le Maire rappelle que le contexte économique reste compliqué pour la population et propose donc à l'Assemblée de ne pas augmenter les tarifs des services municipaux pour 2025.

Enfin, le Maire propose la création d'un tarif pour la location de la salle de réunion de 44 m² située au 1^{ère} étage au-dessus de la cuisine de la salle polyvalente à hauteur de 66.00 € la journée pour les entreprises, les associations pouvant bénéficier d'une mise à disposition de cette salle gratuitement.

L'exposé du Maire étant entendu, après avoir délibéré, l'Assemblée décide à l'unanimité de conserver les mêmes tarifs pour les services municipaux en 2025 et de créer un tarif pour la location de la salle de réunion au-dessus de la salle polyvalente à hauteur de 66.00 € la journée pour les entreprises.

Annexe : Tableau des tarifs municipaux 2025 et des locations par bail soumises à l'indice de référence des loyers.

Suffrages exprimés : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,
La Préfecture :

Envoyé en préfecture le 29/11/2024
Reçu en préfecture le 29/11/2024
Publié le 29/11/2024
ID : 025-212501936-20241128-2024_044-DE



Le Maire,
Anthony MERIQUE :